



Communiqué de Presse

Charenton-le-Pont,
le jeudi 23 janvier 2020

PRESERVATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Hervé Gicquel réagit au projet de La Poste de réorganiser le bureau de Charenton-le-Pont

La Direction Exécutive Ile-de-France-Est de La Poste vient d'informer Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont et Conseiller Départemental du Val-de-Marne, de sa volonté de réorganiser la distribution du courrier de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice à partir de juin 2020 :

- Les personnels facteurs des deux communes, basés dans le bureau charentonnais, seraient amenés à débiter et finir leurs tournées de distribution du courrier depuis un site de Maisons-Alfort ou d'Ivry-sur-Seine.
- Le Groupe La Poste souhaite aussi délocaliser le "carré entreprises" ainsi que les boîtes aux lettres d'entrepreneurs locaux sur leur site d'Ivry-sur Seine.

Hervé GICQUEL déclare : « la réorganisation des services postaux proposée aura assurément un impact négatif pour les Charentonnais, les entreprises et plus généralement pour le territoire de Charenton-le-Pont. J'ai multiplié les interventions, au cours des dernières semaines, auprès de la direction de La Poste pour confirmer ma stricte opposition à ce projet ».

En raison de leur attachement aux services publics de proximité et notamment de la Poste, le Maire de Charenton souhaite associer l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour contester cette stratégie, comme il l'avait fait, il y a quelques mois, pour sauvegarder le Commissariat de la rue de Conflans.

Hervé GICQUEL précise, enfin, qu' : « Eu égard au sujet prégnant que représente la sauvegarde de nos services publics locaux, j'ai sollicité l'appui de mes collègues de l'opposition dans cette démarche, en leur proposant un vœu à ce sujet lors du prochain Conseil municipal qui se réunira le 5 février 2020 ».

Contact presse

David CUSTODIO – Directeur de Cabinet du Maire et de la Communication
Tél. 01.46.76.46.34 - dcustodio@charenton.fr